



Fiche Usage n°6



Les activités
liées au
Kitesurf

Analyse socio-économique du tourisme et des activités de loisirs liés à l'eau dans le bassin Adour Garonne



Sommaire

1. Présentation des usages	2
1. Importance de l'activité	5
2. Pression sur la ressource et ou le milieu aquatique	7
3. Annexes / contacts / bibliographie	8



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Mars 2013

TRACES TPI 

1. Présentation des usages

Le **kitesurf** est la branche nautique des glisses aérotractées (kite est la traduction anglaise de cerf volant). Le pratiquant (kiteur ou kitesurfeur) se tient en équilibre dynamique sur sa planche, la propulsion est assurée par une aile aérotractrice. L'aile (appelée aussi le kite ou le cerf volant ou la voile) est reliée au pratiquant par des lignes et une barre de pilotage.

La glisse s'effectue sur une planche qui peut être soit directionnelle (sa forme implique un sens de déplacement) soit twin tip (pas de sens de déplacement impliqué par la forme). Le pratiquant possède un harnais pour répercuter les efforts de traction et entraîner le déplacement.

En reprenant le même principe de traction par un cerf volant, mais en remplaçant le flotteur par une grande planche de skate (dirigeable par des trucks et développée pour descendre les pentes), les pratiquants ont développé le kite mountain board.

Le kitesurf en France se pratique essentiellement sur le littoral, les zones lagunaires et les plans d'eau.



Source : fotopédia

L'équipement du pratiquant

Le matériel nécessaire à la pratique se compose de :

- une combinaison de protection ayant une flottabilité positive ou d'un gilet de flottabilité (50N)
- un moyen de repérage lumineux individuel
- un gilet de sauvetage
- un casque

La pratique du kitesurf nécessite un matériel relativement onéreux (entre 1 000 et 2 000 euros pour un équipement de base).

Infrastructures

Le matériel de pratique (planche, combinaison, ailes avec ligne et barre de pilotage, harnais) est aisément transportable par le pratiquant.

L'accessibilité ne nécessite pas d'aménagement spécifique sauf pour la pratique « handi » : pas de moyen de transport spécifique, accès à la plage à pied à partir des parkings existants, matériel transporté par le pratiquant. Dans certaines situations (peu de vent ou faible niveau de pratique ou apprentissage), la remontée au vent des pratiquants peut se faire en marchant sur le bord de plage. Sinon, la pratique habituelle permet le retour au point de départ. Parfois, dans le cadre de la pratique du « down-wind » où les pratiquants en groupe vont longer la plage en navigation sur plusieurs kilomètres, le retour sera assuré soit par bateau soit par la route.

En kitesurf, les sites de pratique nécessitent une zone :

- sur laquelle l'écoulement de la masse d'air n'est pas perturbé par des arbres, une falaise ou des habitations,
- sur laquelle il existe une zone de plage permettant les phases de préparation, de décollage et d'atterrissage de la voile,
- dont l'orientation de la côte permet une navigation orientée side à side (parallèle à la plage) avec les vents dominants,
- non interdite ou non réservée à une autre pratique,
- dont l'accès permet d'y transporter le matériel de pratique.

Des sites de pratique se sont développés sur des lacs intérieurs ou sur des étangs. La pratique ne nécessite pas de grandes profondeurs (navigation possible dans 75 cm d'eau).

Toutes les plages ne sont donc pas favorables à cette pratique. Les sites lagunaires sont particulièrement fréquentés car ils offrent des avantages pour la pratique de l'activité (vents importants, sécurité, absence de vague, etc.).

Profil et typologie du pratiquant

Profil

La pratique du kitesurf étant modulable dans le choix du matériel et du type de pratique, de la découverte du cerf volant à la glisse sur une planche ou un mountain board, il n'existe pas d'âge minimum pour y accéder. Toutes les tranches d'âge se retrouvent dans les licenciés.

Le public pratiquant est composé de 15 % de femmes.

Le kitesurf est un sport individuel. Néanmoins, sa pratique en individuel est déconseillée par la FFVL. Celle-ci préconise de pratiquer en groupe pour deux raisons essentielles :

- la surveillance entre pratiquants et, si besoin, le déclenchement des secours strictement nécessaires,
- l'aide entre pratiquants pour lever et atterrir les voiles, phases accidentogènes.

Comme d'autres sports, la FFVL suggère à ses adhérents la formation des pratiquants à l'autonomie.

Pratique licenciés

En 2008, la fédération rassemblait **11 081 licenciés kitesurf**.

Le nombre de pratiquants non licenciés est estimé à du **plus du double de la population licenciée**.

Principale période d'activité

Le kite-surf se pratique à l'année, principalement pour les pratiquants assidus. Les plus fortes fréquentations sont enregistrées en période estivale. Seules les tenues de protection thermique varient en qualité et épaisseur tout au long de l'année.

De la même façon, le kite-mountainboard se pratique dès que les conditions météorologiques sont favorables, quelque soit la saison. La pratique sur la plage est rendue délicate les mois d'été en raison de l'affluence sur ces sites.

Evolution de la pratique

En 1998-1999, en choisissant de mettre une petite planche de funboard comme support sous l'aile, la pratique du kitesurf (appelé également flysurf) prend une autre dimension et attire tout à coup un grand nombre de pratiquants, dont d'anciens planchistes à voile en quête de renouveau. Le kitesurf s'envole dans les années 2000. Le nombre de pratiquants augmente, la pratique sportive s'organise sous l'égide de la FFVL.

Le mode de compétition, qui a commencé par la descente de vagues et les courses de distance, évolue progressivement vers les sauts et les figures sous l'aile, sous la pression des médias et des sponsors, qui s'inspirent de la culture *surf*.

Entre 2003 et 2005, la pratique évolue vers la course longue distance et de vitesse. Aujourd'hui, les championnats s'organisent sur trois grandes disciplines : *freestyle, vitesse et longue distance*.

La Fédération Française de Voile Libre (FFLV) réussit à intégrer cette nouvelle pratique de traction sur terre et en mer. Ce n'est qu'en 2003 que cette fédération obtient de la part du ministère de la Jeunesse et des Sports la délégation officielle pour gérer ce sport, logé dans la famille des glisses aérotractées (Source : *Revue espaces* 280, avril 2010).

2. Importance de l'activité

Chiffres-clés de l'activité « Kitesurf » sur le territoire de l'Agence de l'eau

Nombre de **sites** de pratique : **24**

Nombre de **clubs** : **19**

Nombre de **diplômés** déclarés sur le territoire : **10**

Chiffre d'affaires généré sur l'ensemble du territoire de l'Agence de l'eau :

- Hypothèse basse : 146 000 €

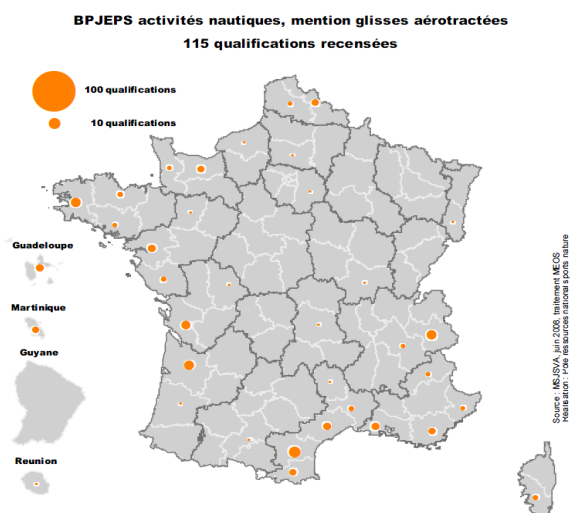
- Hypothèse haute : **219 000 €**

⇒ Soit **0,3% du chiffre d'affaires généré par les activités de loisirs liés à l'eau sur le territoire**

Valeur ajoutée générée sur le territoire de l'Agence de l'eau (hypothèse basse) : **57 232 €**

Nombre de licenciés : **1 052** licenciés permanents

Positionnement à l'échelle nationale



Fédérations françaises agréées en 2011	FF Vol Libre Kite surf
% clubs France	3%
% licences permanents France	8 %

En France, sont recensés environ 100 clubs, 105 écoles et 25 000 pratiquants (dont 13 500 pratiquants licenciés).

Sites de pratique référencés à la Fédération Française de Vol Libre



Sur le territoire de l'agence, la zone littorale présente peu de sites en comparaison au littoral méditerranéen. Ce phénomène s'explique par la difficulté de navigation en zone atlantique.

Source : Pôle Ressource National Sport de Nature

Les sites de pratique

24 sites de pratiques de kite-surf sont recensés au titre du Recensement national des équipements sportifs.

Région hydrographique	Nombre de sites	Densité de site par km ²
Adour		0,0000
Charente		0,0000
Dordogne		0,0000
Garonne		0,0000
Littoral	22	0,0018
Lot		0,0000
Tarn Aveyron	2	0,0001
Total général	24	0,0002

Source « Recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques »

Spatialisation de l'offre et des pratiquants

- 1 052 licenciés permanents
- 10 éducateurs, répartis sur 10 clubs

La zone littorale est nettement plus appropriée à la pratique du kite-surf et le nombre de licences et d'éducateurs le reflète. Cependant, 32% des licenciés permanents se situent dans la région hydrographique « Garonne » (basins urbains de Bordeaux et de Toulouse).

Région hydrographique	Clubs	Licences permanentes	Educateurs
Adour	2	64	0
Charente	0	0	0
Dordogne	1	9	0
Garonne	5	343	2
Littoral	9	616	8
Lot	1	6	0
Tarn Aveyron	1	14	0
Total général	19	1052	10

Source « Recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques »

Consommation et dépense types

- Initiation : 110 € (4h)
- Location matériel kitesurf à la journée : 80 €

3. Pression sur la ressource et ou le milieu aquatique

Exigence de l'usage en termes de qualité d'eau et quantité:

La qualité de l'eau est un critère important pour le développement économique de cette activité.

Impacts potentiels pouvant être dus aux activités liées au kitesurf

Sur les zones concernées par des enjeux ornithologiques, les cerfs-volants de traction peuvent provoquer des paniques massives chez les oiseaux, parfois accompagnées de la désertion durable des zones impactées.

La pratique du kitesurf peut être à l'origine de pressions imputables à toutes les activités nécessitant un accès à la plage.

- Stationnement des véhicules : le mode usuel de pratique sportive est une pratique autonome où le sportif accède avec son véhicule au « spot » de kitesurf. Comme toute activité nécessitant du matériel, les pratiquants privilégieront des sites de pratique leur permettant de stationner non loin de la zone technique.
- Accès au site de pratique : entre le stationnement et la zone technique. Le matériel de pratique est aisément transportable par le pratiquant. Le déplacement s'effectue à pied, il peut donc potentiellement être à l'origine d'une pression de piétinement exercée sur les habitats traversés.
- Zone technique : c'est la zone habituellement proche de la mer permettant de gréer, de faire décoller et atterrir les ailes et de positionner plusieurs ailes ouvertes (entre l'aile et la barre de pilotage, les lignes font en moyenne 25 mètres). Le pratiquant recherchera une zone sableuse. S'il existe une zone herbeuse à proximité, il ira sur cette zone. Le piétinement de la zone herbeuse dépendra de la fréquentation du site de pratique.

Conflits d'usage

La pratique est en forte évolution, ce qui peut entraîner des conflits avec les autres usagers des sites de kitesurf (notamment véliplanchistes mais également pêcheurs ou chasseurs sur les zones d'étangs).

Exemples d'actions en faveur de l'environnement

Depuis 2003, la FFVL s'est dotée d'une « charte fédérale de l'environnement ». Et en 2009, la FFVL et la Ligue de protection des Oiseaux (LPO) ont signé une convention pour une pratique sportive respectueuse de la nature.

Les documents signés et actions communes :

- Charte environnementale de la FFVL
- Convention avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Charte du sport pour le développement durable - 2008
- Charte de bonne pratique dans la Réserve Naturelle Nationale de Baie de Somme - 2009
- Fondation N. Hulot - fiche de sensibilisation parapente
- Fondation N. Hulot - fiche de sensibilisation kite



4. Annexes / contacts / bibliographie

Récapitulatif du poids des activités de loisirs liées à l'eau sur le territoire de l'Agence de l'eau

Activités	Diplômés déclarés sur le territoire	Taux éducateur en activité (73%)	Chiffe d'affaires (Hyp.haute 30 000 € HT)	Chiffe d'affaires (Hyp.Basse 20000 en € HT)	PART C.A	Valeur Ajoutées créée (Hyp. Basse en € HT)
Kite surf	10	7	219 000 €	146 000 €	0,3%	57 232 €
Aviron	43	31	941 700 €	627 800 €	1%	246 098 €
Ski nautique / Wake board	52	38	1 138 800 €	759 200 €	2%	297 606 €
Motonautisme	55	40	1 204 500 €	803 000 €	2%	314 776 €
Plongée	195	142	4 270 500 €	2 847 000 €	6%	1 116 024 €
Spéléologie / canyonisme	246	180	5 387 400 €	3 591 600 €	8%	1 407 907 €
Voile	737	538	16 140 300 €	10 760 200 €	24%	4 217 998 €
Canoé/Kayak - Eau vive	814	594	17 826 600 €	11 884 400 €	27%	4 658 685 €
Surf	899	656	19 688 100 €	13 125 400 €	29%	5 145 157 €
Total Agence de l'eau	3 051	2 227	66 816 900 €	44 544 600 €		17 461 483 €

Liste des principaux interlocuteurs à l'échelle du territoire SDAGE

Fédération Française de Vol Libre	
Adresse:	FFVL 4 rue de Suisse 06000 Nice
Téléphone :	0497038282
Fax :	0497038283
Mail:	ffvl@ffvl.fr
Site Internet:	http://federation.ffvl.fr/
Personne Ressource:	Jérôme Sorrel
Mail:	/
Liens Comités Régionaux:	

Principaux médias sites Internet et presse

- Atlas des éducateurs déclarés, Pôle Sport Nature – édition 2008
- Revue espaces 280, avril 2010
- www.sportsdenature.gouv.fr/
- www.kitespots.net: cartes des spots de kitesurf
- www.allosurf.net: sites de référence des spots de kitesurf
- www.kitesurf.fr: forum francophone du kitesurf
- www.01kitesurf.com: magazine de kitesurf.
- www.stanceplanet.com/fr: magazine de kitesurf
- Kitesurf Magazine: magazine de kitesurf

Crédit photo : www.fotopédia.com